

**Association « AGATE – Association
de Gestion des Appartements Temporaires »**

Association régie par la loi de 1901

**Maison des associations
181, Avenue Daumesnil
75012 PARIS**

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025



FARJOTS GOUSSEAU AUDIT
SARL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

16 RUE JEAN BART 78960 VOISINS LE BRETONNEUX
TEL : 01.30.57.46.50 - FAX : 01.30.57.47.07
www.fgaudit.fr

**Association « AGATE – Association
de Gestion des Appartements Temporaires »
Association régie par la loi de 1901**

**Maison des associations
181, Avenue Daumesnil
75012 PARIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « **AGATE – Association de Gestion des Appartements Temporaires** » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur les principes, règles et méthodes comptables en page 6 de l'annexe concernant le changement de méthode comptable suite à l'application intervenu au cours de l'exercice du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités du conseil d'administration et des personnes constituant le bureau de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

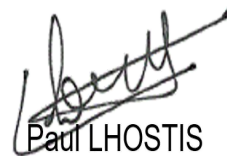
Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Voisins le Bx, le 8 septembre 2026
Le commissaire aux comptes
FARJOTS GOUSSEAU AUDIT



Paul LHOSTIS

ANNEXE AU RAPPORT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan association ANC2022-06

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires	14 844	14 844			
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	24 426	17 612	6 814	11 172	- 4 358
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	15 163		15 163	16 922	- 1 759
TOTAL (II)	54 433	32 457	21 977	28 094	- 6 117
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	29 978	10 000	19 978	26 109	- 6 131
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances	5 982		5 982	10 379	- 4 397
. Charges constatées d'avance	1 814		1 814	6 076	- 4 262
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	55 594		55 594	72 494	- 16 900
TOTAL (III)	93 368	10 000	83 368	115 058	- 31 690
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecart de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	147 801	42 457	105 345	143 152	- 37 807

Bilan association ANC2022-06(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	57 374	73 718	- 16 344
. Autres			
Report à nouveau	3 410	5 847	- 2 437
Excédent ou déficit de l'exercice	-31 687	-18 781	- 12 906
Situation nette (sous total)	29 096	60 784	- 31 688
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	29 096	60 784	- 31 688
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses	17 396	18 046	- 650
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 708	57 787	- 11 079
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	7 114	4 935	2 179
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	5 031	1 600	3 431
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	76 248	82 368	- 6 120
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	105 345	143 152	- 37 807
ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			



PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
ENGAGEMENTS DONNÉS			

Compte de résultat association ANC2022-06

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	530		530	N/S
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	329 805	345 797	- 15 992	-4,62
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	174 575	193 993	- 19 418	-10,01
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions		4 062	- 4 062	-100
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles	116		116	N/S
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	9 814	524	9 290	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	514 840	544 376	- 29 536	-5,43
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	449 228	486 583	- 37 355	-7,68
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	446	534	- 88	-16,48
Salaires et traitements	62 691	50 944	11 747	23,06
Cotisations sociales	19 090	16 178	2 912	18,00
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 359	396	3 963	N/S
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corpor. cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	11 376	7 428	3 948	53,15
Total des charges d'exploitation (II)	547 189	562 064	- 14 875	-2,65
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	-32 349	-17 688	- 14 661	82,89
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	662	889	- 227	-25,53
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)	662	889	- 227	-25,53
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 904	- 1 904	-100



	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Intérêts et charges assimilées		79	- 79	-100
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)		1 983	- 1 983	-100
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	662	-1 093	1 755	160,57
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	-31 687	-18 781	- 12 906	68,72
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	515 502	545 265	- 29 763	-5,46
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	547 189	564 046	- 16 857	-2,99
EXCEDENT OU DEFICIT	-31 687	-18 781	- 12 906	68,72
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolats				
Total				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
Total				

Annexe

Annexe association

PREAMBULE

AGATE est une association loi 1901, née en 2003 de la réflexion de la communauté soignante de l'hôpital ESQUIROL (aujourd'hui Hôpitaux de Saint-Maurice), sur l'accès au logement des usagers. Il s'agissait de mutualiser le parc d'appartements des associations rattachées aux secteurs de psychiatrie et d'en professionnaliser la gestion, contribuant ainsi à conforter la mission de soin et d'accompagnement des équipes de soin en favorisant l'autonomie des personnes par l'aide à la prise en charge de leur logement.

Depuis 20 ans, AGATE a construit et développé sa mission de gestion des appartements de transition à destination d'usagers / résidents, en s'affirmant comme acteur de l'habitat inclusif et partenaire à part entière des équipes soignantes. Le partenariat a été étendu depuis 2020 aux appartements anciennement gérés par le Centre hospitalier Les Murets (La Queue en Brie)

Fin 2025 AGATE **gère un parc de 46 logements soit 83 places et 65 bénéficiaires.**

Description de l'objet social de l'entité

- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 105 345 €.

Le résultat net comptable est un déficit de 31 687.35 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Dans le cadre de sa mission - proposer un logement de transition à des usagers adultes des pôles de psychiatrie des Hôpitaux de Paris Est Val de Marne souffrant de troubles psychiques, orientés par les équipes de soin avec un projet de soin, plus particulièrement aux personnes en phase de stabilisation capables de développer des habiletés sociales- Agate a, poursuivi sa mission.

L'association s'est attachée en particulier à mettre son parc d'appartements en meilleure adéquation avec les publics potentiels (remplacement des appartements trop grands ou mal situés) et à poursuivre sa politique de rénovation des appartements.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

1L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n°2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023. Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ce changement de réglementation s'est traduit dans les comptes par le reclassement :

- des « charges constatées d'avance » en autres créances pour 1 814 E ;
- les charges et produits exceptionnels en charges et produits d'exploitation

A l'exception de ce changement de présentation, les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.
Seules sont exprimées les informations significatives.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition .

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement .

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilisation des biens

Type	Durée
Logiciels informatiques	3 ans
Agencements, aménagements, installations	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3ans

Créances :

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sur les locataires font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	14 844			14 844
Immobilisations corporelles	24 426			24 426
Immobilisations financières	16 922	379	2 137	15 163
TOTAL	56 192	379	2 137	54 433

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	14 844			14 844
TOTAL I	14 844			14 844
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	10 237			10 237
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	1 113			1 113
Emballage récupérables et divers	1 904	4 359		6 263
TOTAL II	13 254	4 359		17 613
TOTAL GENERAL (I+II)	28 098	4 359		32 457

Etat des créances

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	29 978	29 978	
Autres créances	7 796	7 796	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	37 774	37 774	

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	10 000			10 000
Comptes financiers				
TOTAL	10 000			10 000

Annexe association (suite)
NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	73 718	-16 344			57 374
Dont générosité du public					
Report à nouveau	5 847	- 2 437			3 410
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-18 781		- 31 687	18 781	- 31 687
Dont générosité du public					
Situation nette	60 784	-18 781	-31 687	18 781	29 097
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	0				0
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	60 784	-18 781	-31 687	18 781	29 097
TOTAL dont générosité du public					

Subventions d'investissement

Subventions

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
DRFIP 2019 PARIS	Rénovation	5 000			5 000
TOTAL		5 000			5 000

Reprises

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	A la clôture
DRFIP 2019 PARIS	Rénovation	5 000		0	5 000
TOTAL		5 000		0	5 000

Etat des dettes

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	17 396		17 396	
Fournisseurs	46 708	46 708		
Dettes fiscales et sociales	7 114	7 114		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	5 030	5 030		
Produits constatés d'avance	0	0		
TOTAL	76 248	58 852	17 396	

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	19 281
Dettes fiscales et sociales	1 114
Autres dettes	
TOTAL	20 395

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
Hopitaux SMaurice	intermédiation locations	140 000	140 000			
Ville de Paris	Intermédiation locations	28 000	28 000			
Département Val de Marne	Intermédiation locations	5 400	5 400			
TOTAL		173 400	173 400			

Autres informations

Rémunération des cadres dirigeants

Applicable aux associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 E et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 E.

Néant

**Association « AGATE – Association
de Gestion des Appartements Temporaires »
Association régie par la loi de 1901**

**Maison des associations
181, Avenue Daumesnil
75012 PARIS**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

**Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

A l'assemblée générale de l'association AGATE – Association de Gestion des Appartements Temporaires

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

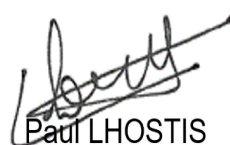
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Voisins le Bx, le 8 septembre 2026
Le commissaire aux comptes
FARJOTS GOUSSEAU AUDIT



Paul LHOSTIS